

**DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE AGGLO

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

SIEGE : 11 Avenue Emile ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CIAS

OBJET :
GENTIANES
DM N°2
EPRD 2022

N°2022-51

Séance du 15 septembre 2022
Convocation du 8 septembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16
Présidence : M. Antoine BLOUIN
Membres présents : Mmes et MM. les membres en exercice sauf
Membres excusés : M. Gabriel DOUBLET, Mme Danielle COTTET,
Mme Martine KOPEC, Mme Dominique LACHENAL,
Membres absents : Mme Nicole CATASSO, Mme Paulette CLERC,
Mme Odile LANGLOIS

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment dans sa partie législative les articles L.313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 et L. 315-9, et dans sa partie réglementaire, les articles R. 314-5, R. 314-210 et suivants ;

Vu La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58) ;

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable au 1^{er} janvier 2018

Vu l'arrêté de dotation globale soin tel que notifié par l'ARS en date du 4 juillet 2022

Monsieur le Vice- Président présente au Conseil d'administration :

- La décision modificative N° 2 qui constate la variation entre la dotation soin estimée et celle attribuée par l'ARS

012 - Groupe 2 : Dépenses aff. Au personnel :	+ 70 560.32 €
016 - Groupe 3 : Dépenses aff. A la structure :	+ 20 178.28 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification :	+ 90 738.60 €

- l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2022 des GENTIANES qui vient se substituer à l'état initial voté en séance du 31 Mars 2022.

La synthèse des principaux états est exposée ci-après :

Le Compte de résultat prévisionnel :

Exploitation - Dépense	4 747 736.20 €
Ch11 -G1 Dép. exploitation courante	933 860.41 €
Ch12 - G2 : Dépenses aff. au personnel	2 902 596.52 €
Ch16 - G3 : Dépenses aff. à la structure	911 279.27 €
Exploitation - Recettes	4 884 612.02 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	4 039 950.91 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	238 835,68 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	605 825,43 €

Soit un excédent de 136 875.82 €

Le **Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE les modifications de l'EPRD 2022 des GENTIANES telles que décrites ci-dessus et selon le tableau modificatif joint à la présente

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute-Savoie, le

Publié ou notifié le

Par délégation,
Le Vice-Président,
Antoine BLOUIN

